

OBJECTIFS

Le Programme de bourses d'excellence pour les étudiants internationaux a pour objectifs :

- d'attirer les meilleurs étudiants internationaux de l'espace francophone dans des programmes techniques collégiaux;
- de favoriser le maintien d'une offre de formation collégiale technique dans les régions du Québec hors de la région de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Ce programme représente également un moyen de soutenir l'internationalisation des établissements d'enseignement collégial québécois et de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de relations internationales, d'immigration et de développement économique et régional.

Pour l'année 2019-2020, l'ACPD bénéficie de 3 bourses d'excellence de 14 000 \$.

ÉTUDIANT INTERNATIONAL

Un étudiant international est une personne qui vient séjourner au Québec pour y étudier et qui en fait sa principale activité, et qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent au sens des lois et de la réglementation fédérale sur l'immigration et la protection des réfugiés et la citoyenneté.

CLIENTÈLE CIBLE

Le Programme de bourses d'excellence s'adresse à des étudiants internationaux qui désirent poursuivre des études à temps plein au Québec dans un programme de formation technique menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) offert par un collège privé agréé aux fins de financement. Pour être admissibles au Programme, les étudiants doivent satisfaire à toutes les exigences leur permettant d'obtenir un DEC au terme de leur séjour d'études au Québec.

Les bourses d'excellence sont attribuées exclusivement aux candidatures en provenance de l'un des 44 pays de l'espace francophone détenant un Indice de développement humain (IDH) faible, modéré ou élevé, admis à un programme d'études technique dans un collège privé agréé aux fins de financement situé dans une région du Québec hors de

la région de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). La liste détaillée des pays visés se trouve à l'Annexe 1.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au versement de la bourse, le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- ne pas être citoyen canadien ou résident permanent du Canada ni avoir présenté une demande de résidence permanente en vertu des lois canadiennes en matière d'immigration ;
- être inscrit à temps plein dans un programme de formation technique menant à un DEC dispensé dans un établissement d'enseignement collégial du Québec ;
- satisfaire aux conditions d'admission du programme d'études souhaité ainsi qu'aux exigences lui permettant d'obtenir un DEC au terme de son séjour d'études au Québec.

De plus, les candidats qui résident à l'étranger et qui soumettent une nouvelle demande d'admission au moment de présenter leur demande de bourse seront priorisés.

Il est à noter que la bourse d'excellence ne peut être utilisée pour réaliser des études préparatoires. Le cumul de bourses du Gouvernement du Québec durant une même année scolaire n'est pas autorisé.

Au moment de recevoir la bourse, le titulaire doit être détenteur des autorisations légales en matière d'immigration, soit un certificat d'acceptation du Québec du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et un permis d'études d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), et, le cas échéant, un permis de travail pour la réalisation d'un stage obligatoire, et ce, valides pour la période d'études visée par la bourse.

ÉCHÉANCES DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

Pour la session d'automne 2019 et d'hiver 2020

Premier appel (une seule candidature par collègue) : 21 juin 2019

Deuxième appel (pas de limite de candidatures par collègue): 14 septembre 2019

CRITÈRES DE SÉLECTION DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Les candidatures sont évaluées et classées au mérite par le comité d'évaluation désigné à cet effet par l'ACPO. Les bourses sont offertes sur la base de l'excellence des dossiers scolaires, après approbation par la ministre. Les indicateurs utilisés sont, notamment :

- les résultats scolaires antérieurs;
- la progression des études;
- la lettre de motivation de l'étudiant;
- les lettres de recommandation;
- les prix et distinctions;
- la connaissance de la langue d'enseignement.

Les candidats doivent respecter toutes les conditions d'admissibilité du Programme. Une candidature proposée par un établissement peut être déclarée non admissible par l'organisme gestionnaire du Programme si le dossier est jugé incomplet ou s'il ne répond pas aux critères précédemment établis.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le Collège doit faire parvenir le dossier de candidature. Ce dossier doit comprendre les documents suivants *dans l'ordre*.

- le formulaire de candidature de bourse d'excellence dûment complété et signé (annexe II) ;
- la lettre d'admission du candidat admis à l'établissement d'enseignement ;
- l'Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec, le cas échéant ;
- une lettre de motivation ;
- une photocopie de la page d'identification du passeport valide ou de tout autre document officiel permettant d'attester de la citoyenneté ;
- les photocopies de chaque diplôme, relevé de notes, attestation de stages (si pertinent), tableau d'honneur, bourse, prix d'excellence et distinction, le cas échéant, ainsi qu'une lettre expliquant le système de notation en vigueur dans l'établissement concerné (à noter que les relevés rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais doivent être accompagnés d'une traduction officielle) ;
- deux lettres de recommandation complétées sur le formulaire prévu à cette fin.

FINANCEMENT

Le Programme de bourses d'excellence pour étudiants internationaux en formation technique est **financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)**.

MONTANT DE LA BOURSE

La bourse d'excellence est d'une valeur de 14 000 \$ par année pour les étudiants inscrits à un programme technique d'une durée normale de trois ans.

En plus du soutien financier qui leur est offert, tous les boursiers bénéficieront d'une exemption des droits de scolarité supplémentaires exigibles aux étudiants internationaux, ainsi que d'une protection d'assurance maladie offerte par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Un minimum de 3 versements de la bourse sera effectué au cours de chaque période de 6 mois.

FRAIS AFFÉRENTS

La bourse accordée par le MEES permet de couvrir une partie des frais liés au séjour réalisé par l'étudiant. En participant à ce programme, l'étudiant international doit s'attendre à assumer les coûts suivants :

- frais pour l'obtention du Certificat d'Acceptation du Québec (CAQ) pour études, délivré par le MIDI ;
- frais pour l'obtention du permis d'études délivré par IRCC ;
- frais pour l'obtention de l'Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec, le cas échéant ;
- droits afférents aux services d'enseignement (matériel pédagogique, équipement, carte étudiante, activités pédagogiques obligatoires, etc.) ;
- droits de toute autre nature (activités communautaires éducatives, activités sportives, etc.)
- frais pour les assurances de responsabilité civile ;
- frais pour les assurances médicales couvrant la période avant l'activation de l'assurance maladie du Québec ;
- frais pour le transport vers la destination ;
- frais de logement, de repas et de transport lors du séjour ;
- autres frais reliés à un séjour réalisé au Québec.

Veuillez nous faire parvenir le dossier de candidature à acpq@acpq.net (un seul fichier PDF par candidat)

Information

Vous pouvez communiquer avec M. Patrick Bérubé, directeur général de l'Association des collèges privés du Québec, au (514) 880-8890 ou à berubep@acpq.net

**PROGRAMME DE BOURSES D'EXCELLENCE POUR ÉTUDIANTS
INTERNATIONAUX EN FORMATION TECHNIQUE**

ANNEXE I : LISTE DES PAYS VISÉS PAR LE PROGRAMME

Albanie	Macédoine
Algérie	Madagascar
Arménie	Mali
Bénin	Maroc
Bulgarie	Mauritanie
Burkina Faso	Moldavie
Burundi	Niger
Cambodge	République centrafricaine
Cameroun	République de Maurice
Cap-Vert	République démocratique du Congo
Comores	Roumanie
Congo	Rwanda
Côte d'Ivoire	Sainte-Lucie
Djibouti	Sao Tomé et Príncipe
Dominique	Sénégal
Égypte	Seychelles
Gabon	Tchad
Guinée	Togo
Guinée Bissau	Tunisie
Guinée équatoriale	Vanuatu
Haïti	Viêt Nam
Laos	
Liban	

**PROGRAMME DE BOURSES D'EXCELLENCE POUR ÉTUDIANTS
INTERNATIONAUX EN FORMATION TECHNIQUE**

ANNEXE II : FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Date de la demande

Établissement

Nom et prénom de la candidate ou du candidat

Date de naissance

Code permanent

Citoyenneté

Programme d'études (titre et numéro)

Sessions pour lesquelles la bourse est demandée **A —** **H —**

Date prévisible de la fin des études

Date d'arrivée au Québec de la candidate ou du candidat

Adresse postale de la candidate ou du candidat au Québec

Nom, prénom et date de naissance de la conjointe ou du conjoint demeurant à la même adresse

Répondant : Nom

Prénom

Fonction

Téléphone

Courriel

Signature